Envoyé en préfecture le 13/06/2022
Reçu en préfecture le 13/06/2022
Affiché le 13/06/2022
ID : 037-200072650-20220609-D2022092-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
Communes Touraine Vallée de l'Indre

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 9 JUIN 2022

****

N°D2022_092

OBJET : ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) D'INDRE-ET-LOIRE

Date de convocation : le 03 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers représentés : 8
Nombre de conseillers votants : 50

Le neuf juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

Conseillers communautaires présents :
Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Monique ARCHAMBAULT, Dominique BEAUCHAMP, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Nathalie BERTON, Bénédicte BEYENS, Agnès BUREAU, Isabelle DELACÔTE, Christel DUCLOS, Michelle DUVAULT, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Séverine HEFTI-BOYER, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sophie SEIGNEURIN, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Olivier COLAS-BARA, Stéphane de COLBERT, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Laurent GUENAULT, Didier LAUMOND, Philippe MASSARD, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, James RIO, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :
Valérie ANDRÉ donne pouvoir à Patrick NATHIE
Jérôme BIROCHEAU donne pouvoir à Stéphane de COLBERT
Romain DEGUFFROY donne pouvoir à Frédéric DUPEY
Alain JAOUEN donne pouvoir à Sandrine PERROUD
Aline JASNIN donne pouvoir à Laurent GUENAULT
Marlène LABRUNIE donne pouvoir à Patrick MICHAUD
Josiane LE BRONEC donne pouvoir à Patrice GARNIER
Stéphanie LEFIEF donne pouvoir à Alain ESNAULT

Conseillers communautaires absents excusés :
Eric DELHOMMAIS, Emmanuel DUFAY, Frédéric GRILLET, Pierre LATOURRETTE, Alain PATRICE.

Secrétaire de séance : Sylvie GINER

****

Envoyé en préfecture le 13/06/2022
Reçu en préfecture le 13/06/2022
Affiché le 13/06/2022
ID : 037-200072650-20220609-D2022092-DE

L'Etat, le Conseil départemental et l'Association des Maires d'Indre-et-Loire ont créé le 25 avril 2022, une Agence Départementale d'Information sur le Logement d'Indre-et-Loire (ADIL 37).

Cette Agence départementale a été créée en concertation avec les Communautés de communes, le SIEIL 37 et le Conseil régional Centre-Val de Loire.

Elle a pour mission d'informer le public sur toute question touchant au logement et à l'habitat que ce soit sur les volets juridiques, financiers ou fiscaux.

L'information délivrée par l'ADIL 37 reposera sur des compétences juridiques et financières confirmées et sera complète, neutre, personnalisée et gratuite.

L'Agence aura également pour mission d'assurer au bénéfice de ses membres des actions de conseil et d'expertise juridique ou économique et à entreprendre toutes études, recherches ou démarches prospectives liées à l'habitat et au logement.

De surcroît, comme l'ont souhaité les Communautés de communes, l'ADIL 37 sera, pour leur compte, un acteur de la transition énergétique, notamment en matière d'information sur les économies d'énergie et la rénovation énergétique pour les particuliers.

Elle assurera les missions d'un Espace Conseil France Rénov' (information, conseil, orientation), orientera vers les « accompagnateurs Rénov' » des OPAH, participera aux instances de suivi des OPAH des Communautés de communes. Via son activité de conseil logement généraliste, l'ADIL 37 veillera à capter des publics qui n'appelleraient pas à l'origine l'ADIL pour les inciter à améliorer leur logement.

Les statuts de l'ADIL 37 indiquent que peuvent être membres adhérents, après décision de son conseil d'administration :

- des collectivités territoriales autres que le Conseil départemental ;
- des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) autres que ceux qui sont membres de droit ;
- des personnes morales légalement constituées ayant manifesté leur intérêt pour l'action de l'association ;
- des personnalités qualifiées dans le domaine du logement ou de la statistique.

L'assemblée générale de l'ADIL 37 a fixé le montant des cotisations pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à 0,80 € / habitant / an.

Pour l'année 2022, il est proposé à la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre (52 983 habitants RGP 2018) une cotisation équivalente à la moitié d'une année pleine soit 21 193,20 €.

Conformément aux accords convenus entre les futurs membres de l'association, le représentant de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre sera son Président, Eric LOIZON.

CONSIDERANT les statuts de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement d'Indre-et-Loire (ADIL37) ci-joints ;

Envoyé en préfecture le 13/06/2022
Reçu en préfecture le 13/06/2022
Affiché le 13/06/2022
ID : 037-200072650-20220609-D2022092-DE

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à la majorité des votes exprimés (48 voix pour et 2 voix contre) :

- **D'APPROUVER** les statuts de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement d'Indre-et-Loire (ADIL37) ;
- **DE PRENDRE ACTE** d'un montant de cotisation à hauteur de 0,80 € / habitant / an ;
- **D'ACCEPTER** la cotisation d'un montant de 21 193,20 € au titre de l'année 2022 ;
- **DE DEMANDER** à ce qu'un bilan annuel soit présenté en Conseil communautaire ;
- **DE DESIGNER** M. Eric LOIZON, représentant la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre au sein de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement d'Indre-et-Loire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'adhésion et tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,

TOURAINE-VALLÉE DE L'INDRE (Indre-et-Loire)

Signé par : Eric LOIZON
Date : 13/06/2022
Qualité : CCTVI - Président